

Paris, le 25 septembre 2019

AVIS SANITAIRE RELATIF A LA REOUVERTURE DU PASSAGE PIETON LE LONG DE L'HOTEL-DIEU ENTRE LA RUE DE LA CITE ET LA RUE D'ARCOLE

Suite à l'incendie de Notre-Dame de Paris, le parvis ainsi que certains abords immédiats ont été maintenus fermés au public compte-tenu de la pollution au plomb alors mesurée. Des opérations de nettoyage ont depuis eu lieu et des campagnes régulières de mesures environnementales ont été conduites.

L'Agence régionale de santé Ile-de-France a examiné les résultats des dernières campagnes de mesure de poussières déposées au sol sur le passage piéton le long de l'Hôtel-Dieu entre la rue de la Cité et la rue d'Arcole, campagnes menées le 12 septembre dernier par le Laboratoire central de la préfecture de police ainsi que par le laboratoire missionné par la Direction régionale des affaires culturelles. Ces résultats sont rappelés ci-dessous :

Date	Localisation	Remarque	L3a DRAC Pb acido soluble en $\mu\text{g}/\text{m}^2$	LCPP Pb acido soluble en $\mu\text{g}/\text{m}^2$
12/09/2019	Parvis - Côté Nord / Ouest Devant l'entrée du RER - Au sol	-	2 370	4 500
12/09/2019	Parvis - Côté Nord / Ouest Vers rue de la Cité - Au sol	présence de fissure	1 500	2 930
12/09/2019	Côté Nord Trottoir Hôtel Dieu - Au sol	Bande arborée	15 220	18 500
12/09/2019	Trottoir Hôtel Dieu Au niveau de l'entrée - Au sol	présence de fissure	2 010	2 800
12/09/2019	Trottoir Hôtel Dieu Vers rue d'Arcole - Au sol	présence de fissure	1 300	1 730

A l'exception des prélèvements réalisés sur la bande comportant des arbres dont les résultats vont de 15 220 à 18 500 $\mu\text{g}/\text{m}^2$, les prélèvements effectués sur le passage piéton le long de l'Hôtel-Dieu entre la rue de la Cité et la rue d'Arcole mettent en évidence des

concentrations en plomb inférieures à 5000 µg/m², valeur utilisée comme point de repère pour orienter les actions¹.

L'agence a également été informée que les concentrations mesurées sur ce passage piéton le 12 septembre dernier sont comparables à celle effectuée lors d'une campagne en date du 15 juillet 2019 (LCPP : 3480 µg/m² à hauteur de l'entrée de l'Hôtel Dieu).

Aussi, considérant que les concentrations en plomb des prélèvements surfaciques effectués le 12 septembre dernier sont inférieures à la valeur repère de 5000 µg/m² et que le passage piéton le long de l'Hôtel-Dieu constitue une voie de circulation piétonne et non un espace où la population serait amenée à stationner, ce qui entraînerait une autre typologie d'expositions et donc de risque, l'agence estime qu'il est possible de procéder à la réouverture dudit passage :

- sous réserve qu'une palissade isolant ce passage piéton du corridor arboré longeant le chantier, où des concentrations élevées de plomb sont encore mesurées, soit posée ;
- et à la condition qu'une nouvelle campagne de mesure soit menée avant réouverture, en au moins 3 points de prélèvements au sol le long de ce passage (sortie RER, entrée Hôtel Dieu, coin rue Arcole), afin de vérifier que les concentrations mesurées sont inférieures à 5000 µg/m².

Par ailleurs, une autre campagne de mesure devra être menée, en au moins 3 points de prélèvements au sol le long de ce passage (sortie RER, entrée Hôtel Dieu, coin rue Arcole), une semaine après réouverture aux piétons. L'Agence recommande également qu'un affichage informant les piétons empruntant ce passage soit mis en place afin de rappeler les comportements à risque (portage mains-bouche) et les mesures d'hygiène à respecter (voir recommandations figurant sur le site Internet de l'Agence).

Enfin, l'attention est appelée sur les enjeux en termes de sécurité au vu de l'étroitesse du passage ainsi ouvert et de la possible affluence.

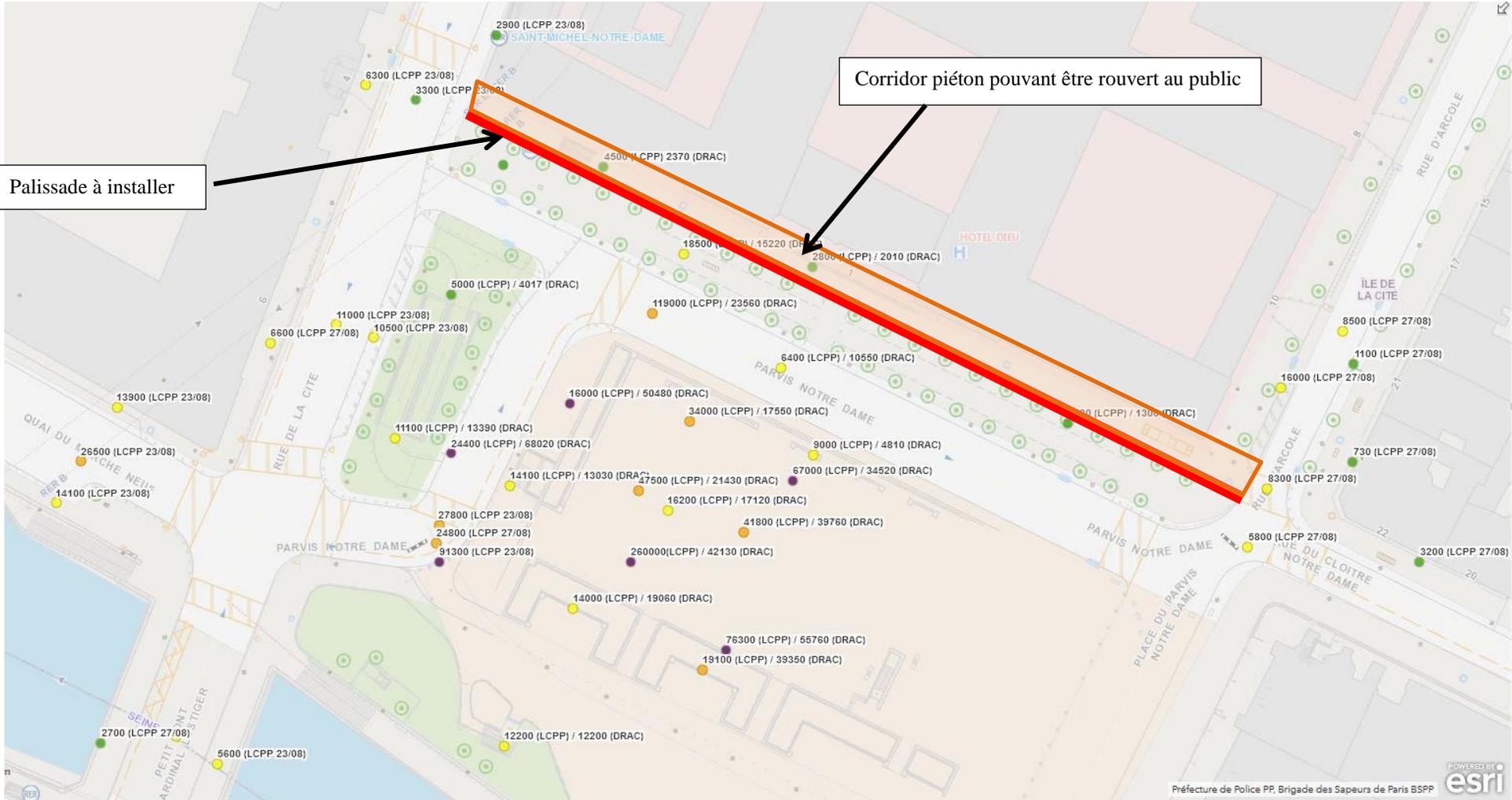
Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

¹ Rappel : la valeur de 5 000 µg/m² a été retenue en s'appuyant sur la méthode statistique du 95^e percentile. On estime en effet que l'on obtient une étendue représentative des valeurs, lorsque l'on en considère 95 % à l'exclusion des 5 % les plus hautes. Ces dernières sont alors définies comme « atypiques » et marquent un dépassement nécessitant une investigation approfondie.

Appliqué aux valeurs constatées après l'incendie, ce repère a pour objectif d'identifier indistinctement les valeurs qui auraient été « atypiques » avant l'incendie ou qui le seraient devenues à cause de lui, et de vérifier qu'il n'y a pas de risque pour les personnes fragiles et en particulier les enfants dans ces zones.



Palissade à installer

Corridor piéton pouvant être rouvert au public

Analyses précédentes

